

Corbas, le 18 décembre 2020

Kumulus Vape lève 2,5 M€ auprès de plusieurs fonds FCPI d'une société d'investissement française de premier plan

**Émission d'ABSA d'un montant de 2,5 M€
Prix de souscription des ABSA : 6,37 €**

Kumulus Vape (ISIN : FR0013419876 - Mnémonique : MLVAP), e-commerçant spécialisé dans la vente de cigarettes électroniques et de produits connexes (matériel, e-liquide et accessoires) regroupés sous le terme « vape », annonce ce jour la signature d'un contrat d'émission d'ABSA (actions avec bons de souscription attachés) avec suppression du droit préférentiel de souscription pour un montant total de 2,5 M€ avec une société d'investissement française de premier plan.

Cette société réalise l'opération au profit de plusieurs fonds FCPI. Il s'agit des premiers fonds à investir dans Kumulus Vape dans le cadre de la qualification « Entreprise Innovante » obtenue auprès de BPI France en avril 2020, mais aussi plus généralement dans la filière vape.

Kumulus Vape va ainsi émettre 392 465 ABSA au prix unitaire de 6,37€, prime d'émission incluse, pour un montant de 2 500 002,05 €, représentant 15,83% du capital post opération de la Société (avant exercice des BSA). Ce prix représente une prime de 21,3% par rapport au cours de clôture du 14 décembre 2020, précédant la fixation du prix de l'émission par le Conseil d'Administration de Kumulus Vape le 15 décembre 2020.

Rémi Baert commente l'opération : « *Je suis particulièrement heureux de l'engagement d'une société d'investissement de premier plan à nos côtés. Cette opération vient renforcer notre structure de fonds propres afin d'accompagner notre stratégie offensive. Cette entrée au capital est également un signe fort de la reconnaissance croissante dont nous bénéficions. Depuis notre entrée sur Euronext Access en 2019, nous avons régulièrement révisé nos objectifs de développement à la hausse avec toujours en ligne de mire le respect des actionnaires qui nous ont accordé leur confiance. Ce parcours, rendu possible grâce à la mobilisation de nos collaborateurs et de nos clients, va nous permettre de réaliser une nouvelle année record en 2020. Et pour 2021, forts de ces nouveaux moyens financiers, nous sommes déjà en ordre de marche pour porter encore plus haut les couleurs de notre marque sur un marché de la vape toujours aussi dynamique et envisager un projet de passage sur Euronext Growth.* »

Principales caractéristiques de l'augmentation de capital

Conseillée par le cabinet Lamy-Lexel, la Société Kumulus Vape a mis en œuvre l'opération par décisions du Conseil d'administration du 15 décembre 2020, conformément aux termes de sa 13^e résolution approuvée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 23 avril 2019, à un prix représentant une prime de 21,3% par rapport au cours de clôture du 14 décembre 2020.

L'augmentation de capital est effectuée par émission d'ABSA avec suppression du droit préférentiel de souscription. Le capital social de Kumulus Vape sera composé de 2.479.178 actions à l'issue du règlement-livraison.

Les actions nouvelles porteront jouissance courante et seront admises aux négociations sous le code ISIN FR0013419876 - Mnémonique : MLVAP.

A chaque action ordinaire nouvelle est attaché un BSA 2020. Les BSA 2020 sont des bons de souscriptions d'actions, émis conformément aux dispositions des articles L.228-91 et suivants du Code de commerce.

Deux BSA 2020 donneront à son titulaire le droit de souscrire à une action ordinaire au prix d'exercice fixé sur une valorisation pré-money de la Société de 20.000.000 €.

Les BSA 2020 seront détachables au gré du Souscripteur et transmissibles librement. Leur transfert résultera de l'inscription des titres au compte-titre de l'acquéreur.

Les BSA 2020 feront l'objet d'une cotation sur le marché au plus tard à compter du 30 juin 2021.

Les BSA 2020 pourront être exercés à tout moment par leur titulaire jusqu'au 31 décembre 2023 à minuit au plus tard. A défaut d'avoir été exercé avant le Terme, les BSA 2020 deviendront nuls et caducs de plein droit.

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission sera portée à environ 0,84%.

Au terme de l'opération, la répartition du capital (avant exercice potentiel des BSA), est la suivante :

Actionnaire	Avant augmentation de capital		Après augmentation de capital	
	Nombre de titres	% capital	Nombre de titres	% capital
Rémi Baert	1 082 630	51,88%	1 082 630	43,67%
ROKH VISION	587 788	28,17%	587 788	23,71%
Astrid Menut	225 000	10,78%	225 000	9,08%
Sous-total	1 895 418	90,83%	1 895 418	76,46%
Fonds FCPI	0	0,00%	392 465	15,83%
Sous total investisseurs institutionnels	0	0,00%	392 465	15,83%
Autre flottant	191 295	9,17%	191 295	7,72%
TOTAL	2 086 713	100,00%	2 479 178	100,00%

À titre indicatif, la participation d'un actionnaire détenant 1% du capital social de la Société préalablement à l'émission et à l'exercice de la totalité des BSA 2020 serait portée à 0,78%.

Suite à la publication de ce présent communiqué, Kumulus Vape a demandé à Euronext la reprise de la cotation de ses actions sur Euronext Access à compter du 21 décembre 2020.



Prochain rendez-vous : chiffre d'affaires annuel 2020
Mardi 16 février 2021 après Bourse

À propos de Kumulus Vape

Née en 2012, la Société Kumulus Vape compte parmi les pionniers européens de la cigarette électronique. Avec Kumulus Vape sa plateforme e-commerce, et kmls.fr, son activité de [grossiste de cigarette électronique](#) pour les boutiques spécialisées, la Société se positionne à la fois sur les marchés BtoC et BtoB. Son catalogue de plus de 7000 références lui permet de satisfaire les exigences des débutants mais aussi des utilisateurs expérimentés, avec l'une des meilleures sélections de e-liquide ou de matériel de [cigarette électronique](#). Le chiffre d'affaires de Kumulus Vape s'est élevé à 10,6 M€ en 2019, soit une progression de 63% par rapport à 2018. La Société est basée à Corbas, dans la Métropole de Lyon, et emploie aujourd'hui 45 salariés.

Contacts

Kumulus Vape

Vincent Baudoin
Directeur de la communication
v.baudoin@kumuluvape.fr
06 10 84 52 59

Actifin

Aminata Doucouré
Relations presse
adoucoure@actifin.fr
01 56 88 11 23

Actifin

Nicolas Lin
Communication financière
nlin@actifin.fr
01 56 88 11 14